

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 18 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 08 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MINIHY-TRÉGUIER proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 04 mars deux mil vingt et un par Monsieur Christian Le Roi, Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Christian le Roi, Marie-Yvonne Gallais, Jean-Pierre le Luherne, Chantal Boussu, Sébastien Lerestif, Christiane le Lonquer, Fabienne le Chevanton, Jacques Mazier, Nathalie Silly, Pierre Connan, Michel Guyomard, Gilbert Lacelle, Isabelle Michel,

Etaient absents excusés : Myriam le Corre pouvoir à Christian le Roi, Dominique Boulanger,

Secrétaire de séance : Nathalie Silly

Ordre du jour :

- 1) *Approbation du procès-verbal du 08 mars 2021*
 - 2) *Vote des subventions*
 - 3) *Vote des taux d'imposition*
 - 4) *Achat d'un camion pour les services techniques*
 - 5) *Désignation des représentants pour siéger à la commission de travail pour le P.L.U.I*
- *Questions diverses.*

1) Approbation du procès-verbal du 08 mars 2021

Monsieur le Maire soumet aux élus le procès-verbal du 08 mars 2021

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LE PROCES VERBAL DU 08 MARS 2021.

2) Vote des subventions

Madame Chantal Boussu, Maire Adjoint aux finances soumet aux élus les subventions telles que proposées par la commission finances.

Associations caritatives	Subventions allouées		
	2019	2020	2021
Subvention de fonctionnement du CMAS	4000	2000	2000
Secours catholique	450	500	500
Banque alimentaire	550	550	550
Banque alimentaire	200	200	200
Restaurants du cœur	550	550	550
Secours populaire français - Comité de Tréguier	450	500	500
Sous-total	6200	4300	4300

Associations du secteur social	Subventions allouées		
	2019	2020	2021
A.C. Trégor	0	0	50
A.P.E.A. Association des Parents d'élèves et Amis de Tréguier et Minihi-Tréguier	510	510	550
Association JPV 22 (Jonathan Pierres Vivantes)	1ère demande	30	30
Association Mutuelle coups Durs (Mutuelle agricole)	30	70	70
Association pour le don du Sang du Trégor	70	70	80
Association Prévention routière		0	50
Association VMEH (Visiteurs Malades En Hôpital)	60	60	60
F N A C A (Comité du Trégor)	30	30	30
France ADOT 22	50	50	50
Trégorose - ligue contre le cancer	0	0	50
Leucémie Espoir 22	50	30	30
Rêves de clown	60	60	60
Solidarité Paysans		0	30
TY MA ZUD COZ	80	60	60
Sous-total	940	970	1020
Associations - sports & loisirs	Subventions allouées		
	2019	2020	2021
Association Sport Trégor 22 - convention	570	585	585
Association Sportive Minihi-Tréguier (tennis de table)	550	550	550
Association Trégor Football Club	375	300	310
BRO DREGER HANDBALL	60	pas de demande	30
Entente cyclistes Pays de Paimpol		1ère demande	30
Société de chasse de Minihi-Tréguier	150	150	200
SPORTING FIVE		1ère demande	70
Sous-total	1705	1585	1705

Associations - Culture et Patrimoine	Subventions allouées		
	2019	2020	2021
Centre Culturel Ernest Renan	300	285	270
Skol Sonerien ha Danserien Bro Landreger	60	60	60
Sous-total	360	345	330
Associations secteur de l'environnement et de l'urbanisme	Subventions allouées		
	2019	2020	2021
Eau & Rivières de Bretagne	50	50	0
Sous-total	50	50	0
Associations autres	Subventions allouées		
	2019**	2020	2021*
SNSM - Société Nationale de Sauvetage en Mer	100	100	100
Sous-total	100	100	100
TOTAL des subventions versées			7 455

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS TELLES QUE PROPOSEES PAR MADAME CHANTAL BOUSSU

3) Vote des taux d'imposition

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nouvelle réglementation en matière de vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2021

- T.F.P.B. (Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) :

A compter de 2021, les communes ne percevront plus les produits de taxe d'habitation sur les résidences principales. La suppression de ce produit fiscal est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire. Ainsi, pour le vote de la taxe foncière sur les propriétés bâties, le conseil municipal doit voter sur un taux qui est égal au taux communal et au taux départemental. Si la commune souhaite reconduire le taux 2020, le taux de TFPB 2021 sera le taux TFPB 2020 auquel s'ajoute le taux TFPB du département des Côtes d'Armor (19,53%). La commune a la possibilité également d'augmenter ou de baisser ce "nouveau" taux.

Le produit du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne coïncide pas forcément avec le produit "perdu" de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Un coefficient correcteur sera calculé pour compenser l'éventuelle perte de ressources ou a contrario neutraliser la recette supplémentaire. Une compensation sera versée à la commune sous-compensée. Un écrêtement de ressources sera appliqué à la commune sur-compensée. Le calcul du coefficient correcteur sera détaillé dans une annexe de l'état 1259.

- **T.F.N.B. (Taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)**

Les Communes ont la possibilité de baisser ou d'augmenter le taux en respectant les règles de lien en cas de variation différenciée des taux de TFPB et de TFNB.

- **T.H. (Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants)**

Les communes continuent de percevoir les produits de la T.H sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Toutefois, le taux reste figé à celui de 2019 en 2021 et 2022. La commune n'ayant plus de pouvoir de taux, elle n'est pas obligée de voter le taux de la T.H sur les résidences secondaires et sur les logements vacants .

Monsieur le Maire fait la proposition suivante :

	Taux 2021
Taxe d'habitation	
Résidences secondaire et logements vacants	15.79 %
Taxe sur le Foncier Bâti	25.17 %
Taux Départemental	19.53 %
Total	44.70 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	71.13 %

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2021

4) Achat d'un camion pour les services techniques

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal qu'un des véhicules utilisé par les agents communaux a passé un contrôle technique.

De celui-ci ressort un constat d'usure sur plusieurs pièces importantes.

Compte tenu du montant conséquent des frais à engager pour que le fourgon soit utilisé en toute sécurité, il a été évoqué le fait d'acheter un véhicule neuf, qui serait un camion benne.

Plusieurs professionnels ont été contactés par Jean-Pierre le Luherne, Maire Adjoint aux travaux.

L'offre la plus appropriée et qui répond aux desideratas et aux contraintes des services a été faite par le garage Renault de Minihiy-Tréguier pour la somme de **25 734.26 € H. T.**

Michel Guyomard pose la question de la fiabilité par rapport aux autres marques.

Jean-Pierre le Luherne explique que les prix étaient quasiment identiques, mais que le choix décisif s'est fait sur les 4 roues arrière et le blocage différentiel.

Il appartient aux élus de valider ce choix

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES ELUS APPROUVENT L'ACHAT D'UN CAMION BENNE POUR LES SERVICES COMMUNAUX A HAUTEUR DE 25 734.26 €, LA SOMME SERA INSCRITE AU BUDGET PRIMITIF 2021 AU CHAPITRE 21 AVEC UNE REPRISE D'UN EURO DU VEHICULE POUR DESTRUCTION.

5) Désignation des représentants pour siéger à la commission de travail pour le P.L.U.I.H le P.C.A.E.T et le P.D.M

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus la proposition de Lannion-Trégor-Communauté concernant la planification stratégique pour le P.L.U.I.H. (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat), le P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial) et le P.D.M. (Plan De Mobilité).

Il s'agit de mener ces projets de façon conjointe.

Pour ce faire L.T.C souhaite mobiliser un comité de pilotage commun.

Ce dernier sera composé des membres du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor-Communauté et de représentant des communes membres.

Les élus sont invités à désigner au sein du conseil 1 titulaire et 1 suppléant, qui devront siéger au moins une fois par mois pendant les trois années nécessaires à l'établissement de ces projets.

Monsieur le Maire propose

la candidature en qualité de membre titulaire de Marie-Yvonne Gallais.

La candidature en qualité de premier membre suppléant de Jean-Pierre le Luherne.

La candidature en qualité de deuxième membre suppléant de Jacques Mazier.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE.

6) Motion proposée par l'A.M.F. 22

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus, la motion proposée par l'Association des Maires de France pour la revalorisation et la prise en charge des métiers de l'aide à domicile.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS APPROUVENT LA MOTION PRESENTEE PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE DES COTES D ARMOR POUR LA PRISE EN CHARGE DES METIERS DE L'AIDE A DOMICILE.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal le 08 avril 2021 à 19 h 00

La traditionnelle chasse à l'œuf du dimanche de Pâques est annulée en raison du contexte sanitaire. Possibilité de s'inscrire pour la collecte de la banque alimentaire.

Le Maire
Christian le Roi

La Secrétaire
Nathalie Silly

Les membres du conseil municipal.